



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 8/2015

le 18 mars 2015

**Concerne :**

Projet d'un cheminement piétonnier en rives du lac.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du projet du cheminement piétonnier en rives du lac, nous vous informons que le Canton de Vaud, par le biais du Département du territoire et de l'environnement, a octroyé une subvention de 50 % à la Commune. Celle-ci concerne les frais qui ont déjà été engagés pour les études préliminaires, la mise au concours selon la Loi sur les marchés publics (LMP) pour le mandat d'étude (refusé par votre Conseil), ainsi que pour le prochain mandat complémentaire relatif au recadrage du cheminement afin d'éviter au maximum de passer sur les propriétés privées.

Suite à l'octroi de ce subventionnement, le mandat complémentaire vient d'être confirmé au bureau d'ingénieur concerné.

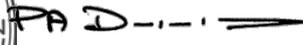
Dès lors, nous serons à même de présenter une nouvelle demande de crédit d'étude cet automne.

Vous trouverez, en annexe, le calendrier de réalisation du projet remis à jour.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 2 mars 2015

Annexe : Calendrier de réalisation du projet.

ADM-1503-PAD-rc-CC-Comm08-2015-Cheminements\_rives\_lac.docx



